

Conseil Communautaire
Séance du 28 mars 2024

Délibération N° 2024 03 025 : EAU – Ajustement de la Politique tarifaire

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 18 heures
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion au siège de la CCLLB, 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 21/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	31	Pouvoirs	5	Votants	36
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Patrick BETTON (suppléant M. Sylvain BIDIER) ; M. Diégo BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Claire COULONNIER
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
Philippe WEHLÉ	Michel DUTHEIL
Monique TROTIN	Bruno BOULAY
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Sabrina RAPPART	Excusée
Guy LECLERC	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Claude Allaire

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération :

M. le Président expose :

Face au contexte actuel, et notamment d'augmentation importante des contrats d'électricité au 1^{er} janvier 2024, il apparaît nécessaire d'ajuster la politique tarifaire du service.

En effet, les nouveaux contrats d'électricité génèrent sur le budget 2024 un surcoût estimé à 120 000 € que la précédente révision tarifaire ne permet malheureusement pas d'absorber du fait des baisses de consommation relevées en 2023 (arrêtés de sécheresse, préservation des ressources ...), auxquelles s'ajoutent de nouvelles charges (marché d'entretien et d'exploitation des usines, marché de terrassement)

Vu les scénarii étudiés en commission Eau, lors de sa réunion en date du 27 février 2024, et la proposition finale retenue ;

M. Bruno BOULAY, Vice-Président en charge de l'EAU propose la mise en œuvre de la politique tarifaire dans les conditions ci-après et présente les simulations suivantes :

- Propositions tarifaires à compter du 1^{er} avril 2024 du prix de l'eau :

Fusion des 2 premières tranches dégressives
Augmentation de 3% de l'abonnement et du prix de l'eau au m³

	Tarifs 2023	Tarifs au 1 ^{er} avril 2024
Abonnement	85,17 €	87,73 €
Prix de l'eau :		
Tarif pour une consommation de 1 à 1 000 m ³	1,07 €	1,10 €
Tarif pour une consommation de + de 1 000 m ³	0,73 €	0,75 €

Simulation sur une facture moyenne de 120 m³:

2024	Quantité	P.U HT	Total
Abonnement	1	87,73 €	87,73 €
Consommation	120 m ³	1,10 €	132,00 €
Redevance pollution	120 m ³	0,30 €	36,00 €
Redevance préservation de la ressource	120 m ³	0,0497 €	5,96 €
			261,69 €

(* précisions : tous les tarifs votés doivent être exprimés en € HT en raison de l'assujettissement à la TVA du budget EAU).

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

1.- **Approuve** la mise en place de la nouvelle politique tarifaire du prix de l'eau dans les conditions ci-après :

	A compter du 01/04/2024
Abonnement en € HT	87,73 €
Prix du m ³ (€ HT)	1,10 €

- Tarif applicable pour les « gros consommateurs » sur l'ensemble du territoire dès 01/04/2024 :
- 0,75€ HT/m³ pour les consommations supérieures à 1 000 m³

(*) : les prix sont exprimés en € HT et sont à majorer suivant les cas des redevances pollution et prélèvement, et taux de TVA, conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté avec 2 abstentions et 3 contres

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

**La Secrétaire de séance
Mme Claude ALLAIRE**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20240328-24_cc11b_0051-DE
en date du 04/04/2024 ; REFERENCE ACTE : 24_cc11b_0051